



PLAN CANICULE ÉTÉ 2023

L'État organise comme chaque été, un plan « canicule » qui s'adresse en particulier aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 dans certains cas) et aux personnes adultes handicapées.

En cas de canicule, la Préfecture met en place un plan destiné à aider les personnes les plus vulnérables vivant à leur domicile, mais aussi les personnes sans domicile fixe.

Pour en bénéficier, les personnes concernées doivent contacter le C.C.A.S. / Mairie de Saint Paul en Jarez (lundi, mardi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14H à 17h30, mercredi de 8h30 à 12h00, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 19h00), pour obtenir les informations par visite ou appel au 04 77 73 21 24. Imprimé d'inscription, téléchargeable sur le site internet de la ville :

www.saint-paul-en-jarez.fr

Une fiche demandant leur inscription sur un registre sera à compléter et à nous faire parvenir. En cas de canicule, la liste des personnes inscrites sur le registre sera adressée à la Préfecture, afin que les services sanitaires puissent connaître les personnes identifiées et agir.

Cette inscription est confidentielle et gratuite. Elle est à faire dès à présent.

Cette inscription concerne toute personne vivant à son domicile, et qui habite régulièrement à Saint Paul en Jarez, ou qui y résiderait **durant une partie** de l'été 2023.

L'imprimé d'inscription est aussi disponible auprès de plusieurs services et acteurs de la santé : médecins, services sociaux, pharmacies, infirmiers, etc.